

NOTE DE SERVICE

Date : 21 octobre 2024
À : Directions et directions adjointes d'écoles et directions des services
De : Bertrand Dupain, secrétaire-trésorier par intérim
Référence : **2024-2025 – NDS-04 ST_20241021**

- **Contrat de location des locaux des écoles**

Une direction d'école ne peut conclure un contrat de location des locaux de l'école dont elle a la gestion avec un individu ou une organisation, sans l'accord du service des opérations et de la maintenance du bureau central. Toutes les demandes doivent être envoyées à operations@csf.bc.ca

Dans le respect de la politique P-1104 Utilisation des espaces et de la directive administrative DA-1104 Utilisation des espaces, le bureau du secrétariat-trésorerie met à la disposition du service des opérations deux différents modèles de contrats (communautaire ainsi que commercial et organisme à but non lucratif) qui devront désormais être utilisés pour les locations d'espaces.

Le processus de location est le suivant:

- La direction rencontre le futur locataire et prend connaissance de ses besoins;
- La direction contacte le service des opérations et de la maintenance pour vérifier les frais, si applicable, et confirmer la disponibilité de l'espace;
- Le service des opérations envoie à la direction un contrat de location selon la catégorie de l'utilisateur (commercial, à but non lucratif ou communautaire);
- La direction et le locataire signent le contrat de location et le fait suivre au service des opérations et de la maintenance incluant les documents requis selon la catégorie de l'utilisateur;
- Accord du service des opérations et de la maintenance;
- Signature du secrétariat-trésorerie

***Le contrat n'est en vigueur que lorsque l'utilisateur, la direction de l'école et le secrétariat-trésorerie ont signé le document incluant tous les documents et permis applicables, sous la coordination du service des opérations.

Ce processus nécessite un délai d'au moins deux semaines.

Données tirées de la note de service du ST avec comme référence : **2024-2025 – NDS-04 ST_20241021**